



08 AVR 2016

CONFIDENTIEL

Président de la République

A

**Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame et Messieurs les Ministres Délégués,
Messieurs les Secrétaires d'Etat**

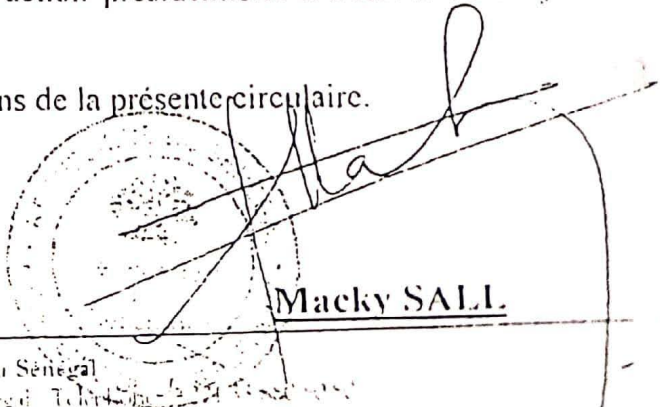
Il m'a été donné de constater que la messagerie électronique gratuite sur Internet (adresses électroniques sur les comptes gmail, hotmail, yahoo, etc.) est couramment utilisée dans l'administration, pour la transmission des documents et correspondances officiels.

Cette pratique qui entraîne une externalisation des données officielles de l'Etat, est contraire à la réglementation relative à la protection du secret, puisque les adresses email publiques n'offrent aucune garantie de sécurité, et peuvent compromettre la sécurité des communications gouvernementales intérieures et extérieures.

En vue du renforcement de la protection du secret, et d'une manière générale de la sécurité des systèmes d'information au niveau de l'administration, je vous demande:

- 1) de proscrire l'utilisation des adresses électroniques gratuites pour la transmission des documents et correspondances officiels de l'Etat ;
- 2) de mettre en place des adresses électroniques professionnelles avec un service de messagerie sécurisée ;
- 3) et d'inviter vos services à :
 - se mettre en rapport, au besoin, avec les Cellules du Chiffre (Services du Chiffre de la Présidence de la République et du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Sections régionales et départementales du Chiffre et Sections diplomatiques du Chiffre) pour le traitement et la transmission des correspondances classifiées « Très secret », « Secret » et « Confidentiel » ;
 - observer les règles édictées par l'Instruction présidentielle n°303/PR du 16 juillet 2003 sur la Protection du Secret.

J'attache du prix au respect scrupuleux des prescriptions de la présente circulaire.


Macky SALL